



Les propositions
d'amendements
sont à faire parvenir
à l'UCR-CGT
impérativement,
avant le
17 FÉVRIER 2017

*ATTENTION : les amendements
à titre individuel ne seront pas pris
en compte*

DOCUMENT D'ORIENTATION

Présenté à la Commission exécutive du 29 novembre 2016

PRÉAMBULE

Pour un syndicalisme retraité du XXI^e siècle,
proche, à l'écoute et revendicatif.

I - UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS LES ÂGES, POUR UN XXI^e SIÈCLE DE PROGRÈS SOCIAL

1. AGIR POUR DÉVELOPPER LES CAPACITÉS HUMAINES
PRODUITES OU INDUITES PAR L'ALLONGEMENT
DE LA DURÉE DE VIE
2. AGIR POUR L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
ET DES RETRAITÉS
3. AGIR POUR DE NOUVELLES SOLIDARITÉS
CONTRE LES CAMPAGNES D'OPPOSITION
ENTRE LES GÉNÉRATIONS
4. AGIR POUR LE DROIT À LA SANTÉ ET À L'AUTONOMIE
DES RETRAITÉS
5. AGIR POUR UNE BONNE UTILISATION
DU NUMÉRIQUE

II - LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1. SITUATION GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
DES RETRAITÉS
2. RÉFORMES DES RETRAITES : DES RECULS ACCENTUÉS
3. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES
4. L'INDEXATION SUR LES PRIX ROGNE LE POUVOIR
D'ACHAT

5. BAISSÉ DU NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS
6. FISCALITÉ : LES RETRAITÉS TOUJOURS MALTRAITÉS
7. LA SANTÉ : NOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX
8. CADRE DE VIE : LOGEMENT/TRANSPORTS

III - RETRAITÉS ET SYNDICALISME

1. LES RETRAITÉS ONT BESOIN D'UNE FORCE SOCIALE
2. L'APPORT DU SYNDICALISME SPÉCIFIQUE RETRAITÉ

IV - DÉMARCHE REVENDICATIVE

V - SYNDICALISATION ET VIE DE L'UCR

1. NOMBRE D'ADHÉRENTS ET SYNDICALISATION
2. CONTINUITÉ SYNDICALE
3. RENFORCEMENT
4. VIE SYNDICALE
5. STRUCTURES SYNDICALES DES RETRAITÉS
6. BATAILLE DES IDÉES, PLACE DE *VIE NOUVELLE*

VI - INTERNATIONAL



PRÉAMBULE

POUR UN SYNDICALISME RETRAITÉ DU XXI^E SIÈCLE, PROCHE, À L'ÉCOUTE ET REVENDICATIF.

Le 11^e congrès de l'UCR-CGT doit débattre de son activité et prendre des décisions de travail pour les trois années à venir.

L'UCR-CGT est une structure de la CGT, elle mène son activité dans le respect des orientations et des statuts de la confédération.

Le congrès de l'UCR se tient du 13 au 17 mars 2017, quelques mois après le 51^e congrès de la CGT qui a traité 5 thèmes :

- Démarche syndicale
- Construction des luttes
- Relation avec les autres organisations syndicales
- Syndicalisme européen et mondial
- Démocratie dans la CGT

Notre document doit donc s'appuyer sur les décisions du congrès confédéral, mais aussi prendre en compte les spécificités des retraités.

Lors du dernier congrès, nous avons souligné combien les attaques gouvernementales devenaient violentes contre le pouvoir d'achat et le montant des pensions qui conditionnent le niveau de vie et la satisfaction des besoins quotidiens : santé, transports, services publics, logement, sécurité, services de proximité, accès aux loisirs et à la culture, lien social et prise en compte des fragilités engendrées par le vieillissement.

Les retraités sont aussi concernés par toutes les questions qui touchent à leur environnement : salaire, emploi, chômage, sécurité sociale, mutuelle.

Comme le reste de la société, ils sont concernés par les questions environnementales.

Depuis notre 10^e congrès, les attaques antisociales contre les retraités se sont fortement amplifiées. Elles deviennent une caractéristique forte dans toute l'Union européenne.

Toutes les lois sociales prises par le gouvernement, ces dernières années s'en prennent aux droits des salariés actifs et retraités. Elles favorisent la répartition des profits aux actionnaires.

La loi « adaptation de la société au vieillissement » ne va pas au bout de ses préconisations. Faute de moyens nécessaires, elle ne répond pas aux fragilités dues au vieillissement

Les ignobles et lâches attentats survenus en France, l'arrivée de réfugiés fuyant leur pays en guerre, interviennent en pleine montée du chômage, de la précarité, de casse des acquis sociaux, favorisant ainsi la montée des idées ultralibérales, racistes, xénophobes portées par l'extrême droite, une partie de la droite et des médias.

L'UCR-CGT a beaucoup œuvré pour développer les luttes sociales et spécifiques des retraités mais a aussi participé activement en solidarité et en complémentarité à celles des salariés actifs.

Nous l'avons fait dans un contexte d'état d'urgence combattu par la CGT et dans un contexte d'unité syndicale compliqué et fragile. La conception syndicale d'accompagnement des visions patronale et libérale sont très fortes en France et n'aident pas au progrès social. Malgré cela la démarche unitaire de l'UCR-CGT



a favorisé et pérennisé le rassemblement de plusieurs organisations et associations permettant ainsi des luttes territoriales nombreuses et une grande manifestation nationale le 3 juin 2014.

L'UCR-CGT a mené un travail important sur la place des retraités dans la société et dans la CGT. Le 51^e congrès confédéral vient de le valider en adoptant une résolution sur ces thèmes.

Plus que jamais l'exploitation capitaliste fait des ravages dans tous les pays du monde et dans toutes les catégories de salariés et de retraités. Malgré cela, une grande partie des candidats et des programmes aux prochaines élections présidentielles n'offrent comme perspectives que le moins disant social et la remise en cause du pacte républicain pour les salariés, les chômeurs, les retraités.

N'en déplaise au patronat, aux libéraux, à une grande partie des médias qu'ils financent et détiennent, le syndicalisme de classe, de luttes, de masses indépendantes et démocratiques est nécessaire dans tous les pays du monde pour préserver et gagner des droits nouveaux aux salariés, chômeurs et retraités.

Les 6 chapitres du document d'orientation et les résolutions de travail qui en découlent doivent nous guider pour mieux mettre en place ce syndicalisme spécifique qui nous permettra d'améliorer la vie quotidienne des retraités :

- **Chapitre 1 : la société et les retraités**
- **Chapitre 2 : la situation économique et sociale**
- **Chapitre 3 : Retraités et Syndicalisme**
- **Chapitre 4 : démarche revendicative**
- **Chapitre 5 : syndicalisation et état de l'UCR**
- **Chapitre 6 : international.**

1. CHAPITRE : La société et les retraités

1 - Agir pour développer les capacités humaines produites ou induites par l'allongement de la durée de vie

L'allongement de la durée de vie est à inscrire au crédit des luttes que l'humanité conduit, pour assurer sa survie et de meilleures conditions d'existence. Les générations des pays développés sont les premières à accéder à une civilisation ouvrant à sa population un surplus de temps, au-delà de celui nécessaire à sa stricte reproduction économique.

Ces générations peuvent apporter à la société vingt années au moins d'expérience, de vitalité et d'engagement supplémentaires. Cette évolution se produit alors que le niveau de formation initiale de la population s'élève considérablement

Face à cette situation inédite, la société constituée en trois groupes, à peu près égaux, les jeunes en formation, la population engagée dans une activité professionnelle et les retraités, doit trouver le chemin solidaire permettant le mieux-être de l'ensemble de ses membres.

L'UCR doit agir pour permettre que se développent les possibilités créatrices générées par le temps libre, celles d'acquérir de nouvelles connaissances et de participer à divers projets.

Elle doit agir pour permettre à chacun de pouvoir rester citoyen, bâtir un projet de vie, jusqu'aux âges les plus avancés, et s'engager dans des activités, sociales, culturelles ou de loisirs.

2 - Agir pour l'émancipation des travailleurs et des retraités

Eviter la rupture lors du départ en retraite en anticipant la transformation du rapport au travail, et aux autres permette de se projeter vers d'autres formes de vie possibles.



La capacité du syndicalisme à traiter avec les salariés des questions qui les préoccupent, lorsqu'arrive la retraite, conditionne la possibilité de pouvoir peser sur l'évolution de la société, compte tenu de ce que représentent désormais les retraités comme force sociale.

Le travail est au cœur d'une bataille dont l'enjeu est la réponse aux besoins, le partage des richesses créées et un développement respectueux de la nature et des hommes.

La crise du travail pèse sur l'avenir de la société. Elle concerne tous les citoyens et avant tout les travailleurs en activité professionnelle comme ceux qui l'ont quittée. Ces derniers sont intéressés au devenir du travail, car leur droit à retraite est financé par le salaire socialisé de ceux qui actuellement sont en activité professionnelle.

Le lien originel entre la Sécurité sociale et le travail oblige à la reconquête de l'une et de l'autre. D'elle dépend l'émancipation des travailleurs et des retraités.

Transformer le travail, sa finalité, son contenu, conditionne durablement le niveau de mise en sécurité de tous les membres de la société.

3 - Agir pour de nouvelles solidarités contre les campagnes d'opposition entre les générations.

Des campagnes médiatiques et politiques visent à opposer les générations.

Ces campagnes veulent faire porter en partie aux retraités la responsabilité de la crise économique et celle du financement des régimes sociaux.

La réalité est tout autre.

800 000 retraités vivent sous le seuil de pauvreté ; 17% des retraités perçoivent moins de 600 €.

Plus de 500 000 retraités n'ont que l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ex minimum vieillesse). La moyenne des pensions pour l'ensemble des retraités en 2013 est de 1 306€ : 993€ pour les femmes et 1 642€ pour les hommes. En incluant les majorations de pension pour trois enfants et les droits dérivés qui concernent essentiellement les femmes, on parvient à un total de 1 492€/mois : 1 284€ pour les femmes et 1 715€ pour les hommes. Un nombre important de retraités se situe en dessous de ces montants, particulièrement les femmes.

Le coût d'hébergement des maisons de retraite, du maintien à domicile ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie, dépasse largement le niveau des pensions perçues, obligeant à des hypothèques sur les résidences principales ou leur vente ou souvent l'activation de l'obligation alimentaire auprès des descendants. Ce sont les choix économiques libéraux privilégiant la recherche de profits immédiats qui provoquent le chômage, la précarité galopante, les bas salaires, qui amputent les recettes de la Sécurité sociale et des régimes de retraite complémentaire et rognent significativement les pensions de retraite. Le coût du capital pèse lourd pour l'ensemble du salariat qu'il soit actif ou retraité.

Les retraités ont acquis des droits au prix d'engagements et de luttes sociales souvent éprouvantes. Leur pension de retraite est aussi le fruit de leur travail. Ils ont des droits que les jeunes générations devront défendre à leur tour dans un contexte lui aussi difficile.

Face aux tentatives d'oppositions pour affaiblir le monde du travail, la CGT travaille à une solidarité et une convergence revendicative active. Elle invite chaque génération à s'investir dans des combats incontournables.

L'UCR appelle à s'organiser pour faire mieux connaître la situation effective des retraités, le montant le plus souvent modeste et insuffisant de leurs pensions, leur participation et leur investissement dans la vie en société, leur contribution financière aux régimes de protection sociale et fiscaux, pour faire échec aux campagnes mensongères et diviseuses qui sapent la cohésion sociale et l'équilibre de la société.



4 - Agir pour le droit à la santé et à l'autonomie des retraités

17% des personnes de plus de 85 ans sont en perte d'autonomie. L'espérance de vie sans incapacité stagne à 63,5 ans pour les femmes et 61,9 ans pour les hommes. Les inégalités de santé et d'espérance de vie restent fortes, entre les catégories socio- professionnelles et les zones d'emploi, ce qui témoigne de l'impact du travail sur la santé.

Dès lors permettre aux personnes de vivre le plus longtemps possible, en bonne santé, chez elles, suppose de limiter ou de retarder la survenue des incapacités. Une intervention précoce tout au long de la vie en matière de bien être, de santé et d'accompagnement, notamment social, lors des ruptures du parcours de vie, contribuera à la réalisation de cet objectif.

La qualité de vie à la retraite est conditionnée en partie par des aménagements de travail qui permettent de travailler jusqu'à l'âge de la retraite dans des bonnes conditions de santé et sans perte de pouvoir d'achat (formation, temps partiel, tutorat).

Cela impose la nécessité d'agir, avec les travailleurs en activité professionnelle et ceux qui ont perdu leur emploi, pour lever les obstacles à la prévention, qu'ils concernent l'école, le travail, l'environnement ou la retraite.

Des nombreuses organisations ont travaillé sur le suivi médical post-professionnel avec des avancées pour les ex salariés concernés. Il nous faut coordonner et amplifier cette action afin de mener ensemble prévention et réparation.

C'est agir aussi pour éviter les lignes de fractures qui peuvent apparaître, entre retraités, provoquées par la désertification des territoires, notamment en milieu rural. L'UCR doit aussi poursuivre son engagement pour que progresse l'adaptation du logement et la réalisation de structures alternatives. C'est agir pour une autre conception et un autre financement des Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes. Adapter l'urbanisme et les transports pour faciliter les mobilités, participe de cet objectif.

5 - Agir pour une bonne utilisation du numérique.

Le numérique investit le monde du travail pour être appliqué dans l'objectif principal de rentabilité. Il a très vite débordé ce champ pour envahir la sphère privée. Il représente 5,5 % du PIB. 1,5 millions d'emplois sont liés à ce secteur. L'Etat a laissé le développement du numérique au secteur privé.

81 % de la population possède un accès internet contre 22 % en 2002. Dans ses débuts, il a été accepté comme un moyen facile, permettant un accès rapide à des services. Aujourd'hui, il a envahi notre quotidien dans tous les domaines. D'usagers nous devenons proactifs, nous effectuons les gestes et les missions à la place des salariés.

La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement a introduit la notion de Silver économie (économie liée au vieillissement)

Cette économie investit tous les domaines : la sécurité des personnes (télé alarme, géolocalisation), l'habitat (la maison intelligente), la santé (pilulier électronique, surveillance médicale à domicile), les loisirs, la culture, le lien social (visiophonie, télévision connectée).

Chaque technologie amène des questionnements : comment permettre à tous les retraités d'accéder à cette technologie quels que soient leurs finances et le territoire où ils habitent ? Comment protéger les personnes âgées contre les agressions commerciales ?

Pour l'UCR, le numérique doit apporter des réponses à des besoins spécifiques en matière d'habitat, santé, transports, loisirs. Il ne doit pas se substituer au lien social qui doit être préservé. Les guichets physiques des administrations ou autres (transports) doivent être maintenus et développés ; des emplois qualifiés, de proximité (aide à domicile, soignants...) doivent être créés.

Le numérique doit être une réponse à des besoins réels, en qualité de services



et de coût, et doit être accessible à tous pour ne pas concourir aux inégalités.

RÉSOLUTION

Le congrès décide :

- De poursuivre les travaux sur l'évolution démographique, l'allongement de la durée de vie, la place des retraités dans une société intergénérationnelle.
- De poursuivre ses réflexions sur l'informatisation de la société et les nouvelles technologies.
- De faire des propositions pour faciliter et organiser l'accès au numérique et protéger les retraités contre les abus commerciaux.

2. CHAPITRE : La situation économique et sociale

1 - Situation générale et particulière des retraités

Les inégalités sociales sont de plus en plus importantes. Elles sont générées et entretenues par le système économique et social basé sur l'exploitation capitaliste.

62 personnes dans le monde détiennent autant de richesses que 5 % de la population mondiale.

Le patrimoine cumulé du 1 % le plus riche du monde, dépasse celui des 99 % de la population.

Il faut inverser cette monstrueuse inégalité.

Si les riches s'enrichissent, c'est bien au détriment de l'immense majorité des citoyens dont les retraités font partie.

Le dépassement de cette situation pose la question d'une autre répartition des richesses produites.

En France, les retraités sont comme l'ensemble des salariés, au centre du conflit d'intérêts majeur entre le capital et le travail : c'est l'essence de la lutte des classes.

Après des années de travail, les retraités aspirent à vivre dignement leur nouvelle vie. Ils doivent pouvoir préserver leur santé, se reposer, s'épanouir dans des conditions permises par les progrès des sciences et la création de richesses.

2 - Réformes des retraites : des reculs accentués

La retraite constitue un droit fondé sur les salaires et les années cotisées et validées. Ce n'est pas une prestation sociale ou une allocation. La pension est un salaire différé.

Les principes qui ont conduit à la mise en place de la Sécurité Sociale dans notre pays, et notamment de son régime de retraite, au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y a 71 ans cette année, entendaient garantir à chaque salarié un revenu décent au terme d'une vie de travail génératrice de richesses ou de services d'intérêts communs.

Cet ensemble a montré son efficacité : aujourd'hui notre pays compte près de 16 millions de retraités avec une espérance de vie parmi les plus avancées des pays occidentaux. Les retraités constituent à travers leur consommation un vecteur important dans le développement économique du pays. Sans oublier leur apport indispensable au fonctionnement de la vie politique, associative et à la solidarité familiale intergénérationnelle.

Avant les réformes, les pensions du régime général étaient liquidées sur la base des salaires des 10 meilleures années indexées sur l'évolution du salaire moyen tout au long de la carrière.



Depuis les années 1980 puis 1993, la liquidation s'opère sur la moyenne des 25 meilleures années avec, pour conséquence, une forte dégradation du rapport entre la pension et le dernier salaire. En 2003, le gouvernement Fillon a décidé d'attaquer les régimes spéciaux et ceux de la fonction publique. À titre d'exemple, de 2003 à 2004, alors que le salaire moyen augmentait de 24,8 %, le SMIC de 32,6 % les pensions ne progressaient que de 17,9 %.

La perte constante du pouvoir d'achat des pensions entamée depuis bientôt plus de deux décennies, le blocage de toutes revalorisations de celles-ci au cours de ces dernières années sont lourds de conséquences pour l'ensemble des retraités. Ils conduisent à une précarité accrue, voire des drames dans certains cas.

La garantie d'une retraite égale à au moins 75 % du salaire de la meilleure période d'activité professionnelle devient aujourd'hui une exigence incontournable.

Loin de répondre à la gravité de cette situation et à cette légitime demande, les différents systèmes d'épargne retraite et autres placements financiers conduisent, à travers l'individualisation, à une rupture de la solidarité intergénérationnelle, à une marginalisation de la population retraitée.

Ces systèmes ne servent qu'à alimenter encore plus la sphère financière et boursière, tout comme les aides publiques données aux entreprises, dont 80 % vont dans les poches des actionnaires.

3 - Régimes complémentaires

Les retraites complémentaires ARRCO ou AGIRC constituent une part importante et indispensable s'ajoutant au régime de base de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui cet ensemble est menacé. Il est mis en péril à court terme si rien ne change, notamment en raison d'un taux de chômage élevé, d'une précarité accrue et d'une politique des bas salaires qui privent le système des ressources.

L'augmentation positive de la durée de vie, celle du nombre des retraités, l'aspiration légitime de ces derniers à obtenir une pension conforme à leurs besoins imposent un prolongement, un financement à la hauteur de ces réalités.

Loin de répondre à cette exigence conforme à l'évolution de la société et aux possibilités économiques de notre pays, le patronat refuse une hausse de ses cotisations.

Il assèche les réserves des caisses et fait adopter à travers des accords paritaires que la CGT n'a pas signé, des mesures drastiques qui remettent en cause la pérennité du système et sa crédibilité au regard des cotisants et allocataires.

4 - L'indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat

Avec les réformes Balladur et Fillon, les pensions du public comme du privé sont indexées sur l'indice des prix à la consommation. Ce nouveau mode d'évolution des pensions était censé garantir le pouvoir d'achat sur le long terme. Il n'en est rien, bien au contraire.

Les dépenses contraintes (alimentation, logement, transports, santé, énergie...) pèsent de plus en plus lourd et concernent les augmentations de prix les plus importantes, ce qui rend l'indice INSEE inapproprié pour la revalorisation des pensions.

De plus, les structures de consommation ne sont pas les mêmes pour tous les retraités. Pour les pensions les plus faibles, les dépenses contraintes représentent 75 % du budget.

L'indexation des pensions sur l'indice des prix à la consommation ne garantit pas le niveau de vie des retraités. Face à la richesse produite, les retraités voient régulièrement leur pouvoir d'achat reculer.

5 - Baisse du niveau de vie des retraités

Un grand nombre de retraités et surtout les femmes sont durement touchés



par les mesures d'austérité. Elles et ils sont de plus en plus nombreux à solliciter des aides et à se retourner vers les associations caritatives, ne pouvant plus se nourrir, se soigner et se loger décemment.

Quant à ceux qui touchent des retraites plus correctes, ils voient avec inquiétude leur pouvoir d'achat décliner d'année en année.

Le niveau de vie des retraités baisse alors qu'il constitue une condition essentielle de leur bien être économique et social.

6 - Fiscalité : les retraités toujours maltraités

Le niveau de vie des retraités a été diminué par diverses mesures fiscales : instauration de la CASA de 0,3 % pour les retraités imposables, suppression de la demi-part fiscale aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant (limitée aux contribuables ayant élevé un enfant seul pendant moins de cinq ans), imposition de la majoration pour les retraités ayant élevé au moins 3 enfants. La plupart de ces mesures a rendu imposables des retraités qui ne l'étaient pas et a fait franchir à certains le seuil qui déclenche le paiement de la redevance TV, les impôts locaux, qui supprime des aides diverses... En plus, comme toute la population, les personnes retraitées ont subi la hausse de la TVA de 19,6 % à 20 % et de 7 % à 10 %, que ne compense pas la baisse du taux réduit de TVA.

Toutes les actions que nous avons menées pour dénoncer les conséquences de ces mesures fiscales ont conduit le gouvernement à décider, dans le cadre de la loi des finances rectificatives, de prolonger en 2014 l'exonération de la taxe d'habitation et de redevance télé pour les personnes de plus de 60 ans et les veuves et veufs qui en bénéficiaient. Par contre, cette mesure n'a pas été étendue à la taxe foncière.

Les impôts locaux ont augmenté dans de nombreuses collectivités pour palier les réductions de dotations de l'Etat. Dans le même temps, de nombreuses aides sociales attribuées aux personnes âgées ont été réduites ou supprimées.

De plus en plus, nous assistons à un transfert des impôts et des cotisations sociales des entreprises vers les ménages.

Près de 300 milliards d'exonération ou aides diverses ont été accordées au plan fiscal et social aux entreprises.

Près de 100 milliards liés à la fraude et à l'évasion fiscale subsistent en toute impunité.

L'objectif prévu du prélèvement à la source est de parvenir à terme à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG, ce qui accentuera la fiscalisation de la sécurité sociale comme le souhaite le MEDEF.

7 - La santé : notre bien le plus précieux

Le niveau des retraites, la baisse des remboursements de la sécurité sociale, les déserts médicaux, la suppression du nombre d'hôpitaux publics, le transfert d'activités lucratives au privé, les dépassements d'honoraires éloignent les retraités de l'accès aux soins.

Les lois HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire), de « modernisation » du système de santé et de financement de la Sécurité sociale se traduisent par des suppressions de postes et fermetures de lits, de maternités et centres hospitaliers et diminuent l'offre de soins en territoires de proximité.

L'ANI inscrit dans la loi de sécurisation de l'emploi qui institue les contrats d'entreprise a exclu les retraités et cassé la solidarité intergénérationnelle des complémentaires santé. Cela se traduit par une forte augmentation des cotisations que certains retraités ne peuvent plus payer.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie affaiblit considérablement l'offre de soins et les réponses aux besoins de santé des citoyens et notamment des retraités.



8 Cadre de vie : logement/transports

Le logement représente une dépense de plus en plus importante des revenus, que l'on soit locataire ou propriétaire. La garantie de disposer d'un logement est un droit humain fondamental, un élément majeur du bien-être et du « vivre ensemble », d'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

La loi de financement 2016 a modifié les conditions pour être bénéficiaire de l'APL.

Avant, le calcul était fait en fonction des conditions de ressources ou du montant du loyer.

À partir du 1^{er} octobre, la modification prévoit en plus pour l'attribution des aides, la prise en compte de la valeur du patrimoine.

Le coût du transport et parfois l'inadaptation du réseau peuvent constituer également un obstacle pour permettre aux retraités d'accéder à une vie sociale, aux services publics, à des loisirs...

RÉSOLUTION :

Le congrès décide :

- De continuer à agir pour la reconquête du droit à une 3^e partie de la vie libérée des contraintes du travail à 60 ans, avec des moyens permettant de vivre dignement, en portant le minimum des retraites et pensions au niveau du SMIC revendiqué par la CGT
- De poursuivre l'objectif de gagner sur l'espérance de vie sans incapacité et d'en faire un enjeu collectif touchant à l'organisation de la société
- D'imposer les moyens nécessaires et leur mise en œuvre pour adapter et rénover les logements des personnes en perte d'autonomie
- De poursuivre le travail et faire des propositions sur l'habitat et le logement à destinations des retraités
- De poursuivre et d'amplifier l'action revendicative sur :
 - Le pouvoir d'achat, en veillant aux liens actifs et retraités, au travers de l'emploi, des salaires, de la qualité de vie au travail, en lien avec les campagnes confédérales sur le coût du capital, la réduction du temps de travail et la santé au travail.
 - La prise en compte de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale et les politiques publiques, la création d'un grand service public d'aide à l'autonomie.
 - L'élaboration en territoires de cahiers revendicatifs locaux portant sur le cadre de vie (accessibilité à la prévention et aux soins, transports, logements, loisirs...)
 - La réforme fiscale de l'impôt sur le revenu pour plus de justice sociale et, dans l'attente, le congrès demande le rétablissement de la 1/2 part et la suppression de l'imposition de la majoration de pension pour les personnes concernées, la non mise en œuvre du prélèvement à la source.
 - Poursuivre le travail spécifique envers les femmes commencé depuis plusieurs années et aider à l'animation de collectifs spécifiques dans les territoires et les professions.



3. CHAPITRE : Retraités et syndicalisme

**Les retraités ont besoin d'une force sociale :
L'apport du syndicalisme spécifique retraité**

1 - Les retraités ont besoin d'une force sociale

Comme le montrent les paragraphes précédents, la population retraitée évolue en nombre, tient une place et un rôle importants dans la société, connaît un allongement de la durée de vie. De fait, elle est devenue un véritable enjeu politique, économique et social.

Jamais elle n'a été autant une cible pour le patronat et le gouvernement.

La bataille idéologique fait rage pour montrer que les retraités sont des nantis. Ces campagnes médiatiques opposant les catégories entre elles, culpabilisant les anciens, a pour but de leur faire admettre qu'ils seraient responsables de la crise, qu'ils devraient payer pour le redressement national, tout en les empêchant de se rebeller. Au fil des ans, les réformes et mesures prises à l'encontre des retraités conduisent les générations qui arrivent en retraite à vivre plus mal que les générations qui les ont précédées.

Pourtant, beaucoup de salariés syndiqués, partant à la retraite, éprouvent un besoin de souffler dans l'affrontement avec le patronat et le gouvernement. Souvent, ils s'engagent dans le monde associatif, culturel, sportif, solidaire, politique.

La réalisation de nouveaux projets pour une nouvelle partie de la vie doit rester un objectif normal pour tous ceux qui quittent la vie active. Mais celui-ci se réalisera d'autant mieux que leurs conditions économiques et sociales seront bonnes.

La satisfaction des besoins sociaux, la défense des revendications, la construction des luttes sociales restent donc d'actualité après la vie active.

Le syndicat demeure un outil moderne et indispensable pour créer la grande force sociale dont les retraités ont besoin aujourd'hui.

L'histoire et l'expérience de la CGT pour défendre ou faire progresser les acquis sociaux spécifiques ou généraux ne sont plus à démontrer. De plus, elle le fait en recherchant cohérence et solidarité entre toutes les catégories de salariés contrairement à beaucoup d'associations qui refusent toute démarche revendicative ou se limitent aux seuls intérêts de leurs adhérents.

Les actions menées par les retraités, depuis plusieurs années, ne suffisent pas pour infléchir les politiques patronale et gouvernementale.

Il est donc de la responsabilité de l'UCR-CGT de travailler au rassemblement du syndicalisme retraité pour être beaucoup plus fort et remporter des succès revendicatifs.

Ce n'est pas chose simple en France où une grande partie du syndicalisme ne partage pas notre conception du progrès social, du rapport des forces, de la démocratie, des luttes. Malgré ce handicap, l'UCR-CGT œuvre sans relâche pour tenter de rassembler syndicats et retraités autour des contenus revendicatifs.

Cet engagement ne remet pas en question notre identité et nos valeurs et donne une image de la CGT cohérente dans sa conception des luttes par la convergence des forces.

En travaillant des démarches unitaires et rassembleuses y compris en dehors du champ syndical, avec différentes associations de retraités, l'UCR fait toujours progresser ses idées.

Faire de l'unité au sens large ne doit pas nous faire craindre d'abaisser nos ambitions de conquêtes sociales ou d'en rabattre sur notre visée. C'est dans ce contexte de débat et d'action unitaire que nous ferons la démonstration de la légitimité de nos propositions revendicatives et la pertinence de nos orientations.



2 - L'apport du syndicalisme spécifique retraité

Comment le syndicalisme pourrait-il ne pas être concerné par la défense des intérêts de ces 23,5 % de nos concitoyens ? Comment pourrait-on considérer que le nombre de retraités syndiqués n'est pas partie intégrante du rapport de force nécessaire pour gagner du progrès social ?

Pour l'UCR-CGT, la réponse est évidente. Cette population doit pouvoir bénéficier d'une organisation forte et structurée pour exprimer ses besoins, faire valoir ses revendications et peser dans le débat social.

Le syndicalisme, et particulièrement la CGT, a toute légitimité pour être cette organisation.

Il est porteur, contrairement aux associations ou autres lobbies, d'une conception intergénérationnelle et solidaire des revendications et des luttes à mener, et ainsi, écarte le danger d'une opposition entre les intérêts des différentes générations composant la société. Mieux, il renforce la cohésion entre elles.

En reconnaissant la légitimité et le rôle du syndicalisme des retraités par les droits nouveaux accordés aux syndiqués retraités au sein de la confédération, le 51^e congrès a pris en compte cette grande avancée de l'histoire qu'est l'allongement de la durée de la vie des femmes et des hommes et ses conséquences pour le mouvement social.

Cette décision traduit l'importance, pour toute la CGT, du travail de réflexion mené depuis plusieurs congrès par l'UCR sur la « révolution démographique » et sur comment construire une société et une CGT pour tous les âges.

Elle est essentielle pour les retraités, mais aussi pour toute la CGT. Elle prend acte du passage d'un syndicalisme de fidélité à un syndicalisme de revendications et de conquêtes.

Elle traduit l'importance de l'apport du syndicalisme spécifique des retraités à toutes les organisations de la CGT. Il n'est plus considéré comme un syndicalisme mineur, mais comme un syndicalisme authentique au service des anciens salariés et de l'ensemble de la population retraitée qui s'est donné pour objectif de poursuivre, sous des formes adaptées, le combat émancipateur et revendicatif de la CGT.

Pour mener à bien ces objectifs, le syndicalisme revendicatif et d'action de l'UCR doit, comme les autres organisations de la CGT, être doté des moyens financiers nécessaires pour informer, communiquer, faire vivre la démocratie, organiser des actions. Il était donc légitime que cette reconnaissance soit concrétisée par une cotisation au même niveau de pourcentage que celui des syndiqués actifs.

Le syndicalisme retraité n'a pas pour ambition de s'ingérer dans les décisions concernant les revendications, formes de luttes ou tout autre aspect de la vie syndicale des actifs. En s'organisant, les retraités sont une force qui vient consolider celle des actifs et non la contrarier.

La modification statutaire adoptée est une étape importante, il reste à ce qu'elle se traduise concrètement dans les faits et la vie des organisations des salariés actifs comme des retraités.

Il existe encore trop de militants ayant quitté la vie active qui continuent d'être totalement et exclusivement investis dans l'activité syndicale avec les actifs, se sentant peu concernés par l'activité des retraités.

Militer avec et pour les retraités, au sein des structures dont ils se sont dotés, n'est pas moins important ou valorisant que cela ne l'était dans l'entreprise. C'est continuer à porter les valeurs de la CGT, là où on vit, auprès d'une autre population dont les besoins sont immenses.

Voir sa légitimité ainsi reconnue au sein de la confédération ne suffira pas, pour autant, à rendre le syndicalisme des retraités efficace et performant.

Il a ses propres responsabilités et des décisions à prendre.



Il doit se renforcer et pour cela être attractif et répondre aux besoins des retraités, là où ils se trouvent, là où la nécessité de défendre leurs conditions de vie s'impose.

Quelle organisation de nos forces est la plus à même de répondre à ces objectifs ?

Anciens salariés, les intérêts des retraités peuvent être parfois dépendre de cette activité passée, mais l'essentiel de leurs besoins est désormais lié à la défense de leur pouvoir d'achat, à l'accès à la santé, aux services de proximité, à leur vie dans la cité...

Comment articuler pour ne pas les opposer mais au contraire en faire une force, organisations professionnelles et territoriales ?

Il nous faut bien constater que nous butons sur la réalisation de cet objectif et, faute d'y parvenir, nous perdons régulièrement de notre force en perdant des syndiqués.

Il est urgent de prendre, collectivement, les décisions qui peuvent nous permettre d'inverser cet état de fait.

RÉSOLUTION

Le congrès décide :

- De se donner pour but le rassemblement des retraités pour une ambition de transformation sociale.
- De faire de la convergence d'action un objectif permanent par l'unité syndicale la plus large possible, sur des bases revendicatives claires, communes et partagées.
- De construire le rapport des forces avec le mouvement associatif dans le respect de nos valeurs, de nos revendications et des débats démocratiques au sein de l'UCR.
- De mettre en œuvre la résolution du 51^e congrès, spécifique aux retraités sur la place du syndicalisme retraité.

4. CHAPITRE : Démarche revendicative

Depuis son existence, au fil des ans et de ses congrès, l'UCR-CGT a fait évoluer sa démarche revendicative.

Principalement force d'appoint et de solidarité avec les actifs, à ses débuts, l'UCR est devenue une véritable organisation spécifique portant les revendications propres aux retraités.

L'action solidaire et convergente entre les salariés en activité professionnelle et les retraités est fondée sur leur rapport au travail. La participation importante des retraités aux multiples luttes concernant les réformes des retraites ou de la loi travail en sont des exemples.

Les sections de retraités construisent aussi des revendications et des actions fortes dans leurs entreprises et professions d'origine.

Depuis quelques années, l'UCR essaie de mettre l'accent sur les enjeux territoriaux et la nécessité de travailler à un syndicalisme de proximité.

Les différentes réformes de la décentralisation et des territoires ont considérablement modifié la répartition des compétences de l'état et des collectivités territoriales.

L'intercommunalité se généralise, des petites communes fusionnent entre elles, les métropoles augmentent, les régions sont remodelées et agrandies.



La CGT s'est exprimée régulièrement sur ces réformes qui vont toutes dans le même sens :

- Mise à disposition des moyens de l'état et des territoires au service du capital et des entreprises
- Hyper concentration de l'intervention publique dans les territoires d'excellence au détriment de l'aménagement du territoire et de la lutte contre les inégalités
- Accentuation de la désertification rurale
- Casse des services publics, etc.

L'action de l'UCR et de ses organisations ne peut pas se limiter à la seule critique de ces lois et réformes. Au quotidien, en permanence, ces collectivités territoriales mènent des actions, des projets, des programmes qui touchent aux besoins et intérêts des retraités.

C'est notamment vrai dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des transports, des services publics, des loisirs, de la culture, du maintien à domicile, de l'hébergement en maison spécialisée, de l'amélioration de l'habitat, de l'aide aux personnes âgées etc.

Notre syndicalisme maîtrise assez bien les revendications et les luttes professionnelles et celles touchant aux enjeux de société.

Le syndicalisme retraité ne peut pas se limiter à une copie du syndicalisme des salariés. Il doit aussi prendre en compte les besoins et les revendications des retraités dans la proximité.

Une appropriation collective des enjeux territoriaux est nécessaire entre toutes les organisations de retraités CGT.

Cette réflexion est utile et doit conduire à transformer des besoins en revendications, dans la diversité des territoires.

Si nous ne partons pas de rien, comme l'a démontré le colloque organisé en 2015 par l'UCR, à Lyon, il nous reste beaucoup à faire pour améliorer notre démarche revendicative de proximité.

Il est important que notre syndicalisme sache porter des revendications spécifiques à la population retraitée. Il n'en est pas moins important de le faire en portant des valeurs de solidarité, de fraternité, de bonheur, de liberté.

En 1981, la confédération CGT a créé les premières associations LSR.

Elles permettent, en complément de notre action, de porter des valeurs de solidarité et de fraternité, de bonheur, de liberté donnant ainsi un sens et une entité au syndicalisme que nous voulons construire.

Après le rassemblement de près de 900 retraités sur l'île de Ré, en octobre 2016, à l'occasion du 80^e anniversaire des congés payés, la démonstration est faite sur l'utilité du besoin de travail en commun UCR/CGT et LSR.

RÉSOLUTION

Le congrès décide :

- D'animer des réflexions collectives sur les enjeux territoriaux
- De travailler avec les comités régionaux pour favoriser le travail entre USR/UD/Professions
- D'aider à une activité CGT soutenue dans les CDCA (Conseils départementaux de citoyenneté et autonomie) et autres lieux de dialogue social territorial.
- D'impulser un travail de « tous ensemble » entre structures professionnelles et territoriales dans les territoires.
- De poursuivre nos liens en territoire et d'aider au renforcement de LSR par la création des associations dans les départements non pourvus.



5. CHAPITRE : Syndicalisation et vie de l'UCR

État de l'UCR depuis sa création à nos jours :

Au premier congrès de l'UCR en 1982, le secrétaire général de la CGT, Henri Krasucki, soulignait « la tenue de ce premier congrès est tout autre chose qu'une mesure administrative... c'est la consécration statutaire et politique de l'UCR en tant qu'organisation spécifique des retraités dans la CGT... Renforcer le caractère spécifique de l'UCR, c'est d'abord donner une pleine responsabilité aux retraités... et c'est aussi favoriser la pleine représentativité de l'UCR-CGT dans la vie du pays. La décision de tenir ce premier congrès souligne la volonté de la CGT toute entière de faire de l'UCR une grande organisation de retraités ».

Au 11^e congrès, 34 ans plus tard, nous sommes encore à nous interroger sur la place et le rôle de l'UCR dans la CGT et plus largement sur la place des retraités dans la société.

La résolution spécifique aux retraités adoptée au 51^e congrès est une décision importante, réaffirmant la place des retraités dans la société et la nécessité d'un syndicalisme spécifique dans la CGT.

Les évolutions des orientations de la CGT ainsi que celles de ses statuts sont importantes et ne peuvent que libérer les énergies et favoriser l'activité de l'UCR.

Cela ne saurait suffire. Mettre pleinement en œuvre ce syndicalisme doit permettre de stopper les reculs sociaux mais aussi de gagner des progrès sociaux significatifs pour les retraités.

Nous n'en sommes pas encore là. Sans doute les causes sont multiples mais chacun reconnaîtra que l'insuffisance des effectifs de l'UCR est un réel handicap.

Le nombre d'adhérents d'un syndicat est un élément déterminant pour construire tous les rapports de forces nécessaires aux luttes sociales.

1 - Nombre d'adhérents et syndicalisation

En 1973, l'UCR totalisait 296 458 adhérents pour une population nationale de 6 282 960 retraités.

En 1974, les 300 000 adhérents retraités étaient dépassés avec 3 millions d'adhérents CGT.

En 2003, le 7^e congrès de l'UCR proposait (dans le cadre de la décision du 47^e congrès confédéral de parvenir à 1 million d'adhérents) d'atteindre 200 000 syndiqués retraités au 8^e Congrès de l'UCR.

Cette décision n'a pas été suivie d'effet puisque nous constatons une érosion continue de nos forces malgré une augmentation importante du nombre des retraités dans notre pays.

Pour ne reprendre que les dernières années clôturées :

2012 = 111 846 Adhérents

2013 = 109 522 Adhérents

2014 = 106 559 Adhérents

2 - Continuité syndicale

L'UCR s'est historiquement structurée à partir de quatre branches professionnelles. Ces mêmes professions ont été fortement touchées par des réductions massives d'emplois salariés. Bien qu'elles doivent aussi s'engager dans des efforts de continuité syndicale, elles n'assureront plus, à elles seules, une stabilisation ou une progression des effectifs syndiqués de l'UCR.

À l'inverse, d'autres professions ont connu des progressions d'effectifs dont une partie importante part aujourd'hui en retraite.

L'UCR doit déployer de nouveaux objectifs et aider ces professions pour favoriser la syndicalisation des retraités.



Aujourd'hui trois syndiqués sur dix restent syndiqués lors de leur passage à la retraite et 12 000 syndiqués retraités restent affiliés dans leurs syndicats d'actifs sans être identifiés retraités.

Pourquoi la continuité n'apparaît-elle pas comme une évidence à la CGT ?

De nombreux syndiqués, militants quittent chaque année l'entreprise. Chacun d'entre eux au moment de la retraite devrait poursuivre son engagement syndical. Comme ce n'est pas le cas, Il devient urgent de travailler ensemble pour palier l'érosion.

C'est en amont, avant que les futurs retraités quittent l'entreprise, qu'il nous faut travailler le délicat sujet d'une autre vie et de la nécessité de poursuivre le combat syndical.

Les retraités syndiqués et militants qui ne sont plus à l'entreprise ne peuvent être les seuls acteurs de la continuité syndicale mais leur rôle n'en est pas moins déterminant pour la réflexion, l'impulsion et la participation à des initiatives de débats et de suivi du travail avec les syndicats.

3 - Renforcement

L'UCR vise à s'adresser aux 16 millions de retraités que compte notre pays.

La syndicalisation de cette population immense, dispersée sur tout le territoire, requiert une démarche revendicative particulière et une organisation différente de celle pratiquée à l'entreprise et dans la profession.

Des initiatives communes et concertées entre sections professionnelles et multi professionnelles font partie des possibilités de déployer un maximum de nos forces au plus près des lieux de vie des retraités.

Le travail ensemble, entre toutes les structures retraitées, est devenu un enjeu majeur. Il favorisera le déploiement d'un syndicalisme ambitieux capable de porter dans une même démarche : revendications professionnelles, revendications de proximité, revendications interprofessionnelles et enjeux de société.

4 - Vie syndicale

Dans ce contexte, se posent forcément les questions de la qualité de vie syndicale et des actes de direction indispensables pour mettre en œuvre notre démarche revendicative avec le plus grand nombre de syndiqués.

Faire vivre la démocratie et permettre au plus grand nombre de syndiqués de s'investir dans l'activité syndicale et la syndicalisation est indispensable pour déployer une activité syndicale large. Partager les informations, les arguments, les documents, la formation implique une qualité de vie syndicale qui s'appuie sur une participation active de tous les syndiqués.

La pratique de la démocratie ne dispense pas, bien au contraire, de mettre en place des dirigeants, des animateurs. Le renforcement de l'UCR est devenu si important qu'il ne pourra se faire sans responsables à la vie syndicale qui impulseront, suivront, aideront, développeront une activité collective.

5 - Structures syndicales des retraités

a. État des lieux :

Nous avons des sections syndicales professionnelles dépendant d'un syndicat. Ce sont les plus nombreuses.

Fermetures d'entreprises, isolement de syndiqués ont conduit à la création de sections syndicales multi professionnelles.

Ces sections rattachées à aucun syndicat se sont parfois transformées en syndicats de retraités.

La nécessité d'un travail en proximité a parfois favorisé la création d'USLR (Union des Sections Locales de Retraités).

Il reste des syndiqués retraités isolés adhérents dans les UL.

DOCUMENT D'ORIENTATION



Des sections syndicales professionnelles syndiquent des retraités voisins d'appartenances professionnelles différentes.

Des syndicats d'actifs gardent en leur sein des syndiqués retraités.

Sans doute, il manque à cette énumération d'autres formes d'organisation.

On pourrait se satisfaire de cette situation si quelques enjeux majeurs n'étaient pas en cause.

b. Faut-il évoluer ?

Ce panel de structures favorise-t-il l'activité spécifique, la syndicalisation, le développement des luttes, la participation à celles-ci ?

Favorise-t-il la démocratie, le travail de proximité, le travail ensemble ?

Est-ce un frein ou un élan pour la cohérence et la solidarité dans la CGT ou encore pour la fraternité ?

Les réponses à ces questions seront multiples et contradictoires selon la structure à laquelle on appartient et selon la responsabilité que l'on y exerce.

L'UCR souhaite avancer sur ce sujet avec comme préoccupations principales :

- le renforcement
- la pratique de la démocratie
- l'efficacité et la lisibilité du syndicalisme retraité CGT
- la construction d'un rapport de forces plus important
- le travail ensemble dans la proximité
- la mise en commun de moyens.

Le débat sur l'évolution des structures ne date pas d'aujourd'hui. Il nous permet d'ailleurs d'affirmer quelques idées.

Il n'est nullement question d'opposer une structure à une autre. Il n'est nullement question de supprimer ce qui fonctionne bien.

Le syndicalisme professionnel reste pour chaque syndiqué très majoritairement celui de son histoire, de son adhésion à la CGT, de sa participation aux luttes et à la continuité syndicale.

Le syndicalisme territorial reste pour chaque syndiqué celui des luttes et de la solidarité avec les autres professions et plus récemment d'un travail pour défendre des revendications de proximité.

Peut-être avons-nous là l'esquisse nécessaire pour construire des structures plus simples et plus visibles pour les retraités

6 - Bataille des idées, place de Vie nouvelle

La bataille des idées est intense dans notre pays. La plupart des grands médias sont détenus par les puissances de l'argent et le patronat. La pensée unique y est déversée en continu. À l'inverse, ceux qui la contestent et s'y opposent sont ignorés.

Dans la période, récente la CGT a fait l'objet d'attaques et d'insultes ignobles nous ramenant à un passé que l'on croyait révolu.

Les retraités sont visés par des campagnes médiatiques fortes.

Ils sont culpabilisés, opposés aux jeunes ou aux salariés en activité. On ne cesse de leur dire qu'ils seraient responsables de la crise, qu'ils sont des nantis passant leur temps à voyager et qu'ils doivent accepter tous les reculs sociaux, seule solution pour sortir de la crise !

L'UCR-CGT doit donc s'engager fortement pour informer les syndiqués et plus largement la population retraitée.

Des efforts sont faits avec un panel de parutions de journaux et de tracts ayant des cibles différentes.



Le magazine *Vie nouvelle* est un outil très apprécié par la pertinence de ses réponses politiques face à l'idéologie dominante et par son contenu collant aux réalités et aux besoins des retraités.

Faire connaître notre journal, augmenter sa diffusion, c'est sortir du fatalisme et du renoncement. La rébellion contre les idées dominantes, la qualité de nos arguments sont déterminants dans une société où l'information est déversée à flots continus.

De plus en plus de retraités utilisent les nouvelles technologies. L'UCR essaie de s'adapter en faisant évoluer son propre site.

RÉSOLUTION

Le congrès décide :

- Que toutes les structures de l'UCR s'engagent dans un plan de travail pour renforcer la syndicalisation dépassant tout ce que nous connaissons aujourd'hui ;
- D'engager des objectifs de continuité syndicale et des plans de travail contractualisés en commun avec les actifs ;
- D'impulser la formation syndicale spécifique retraité ;
- D'amplifier le travail ensemble entre toutes les structures pour déployer une activité dans la proximité favorisant le renforcement de la CGT ;
- De construire un véritable réseau d'animateurs de la vie syndicale, du local au national ;
- Mandate la commission, élue par le comité général de l'UCR, à faire un état des lieux sur les structures syndicales existantes et engager des réflexions pour des évolutions possibles au 12^e congrès de l'UCR ;
- De porter des objectifs pour augmenter la diffusion de notre journal *Vie nouvelle*.

6. CHAPITRE : International

Renforcer l'action syndicale européenne et internationale de l'UCR-CGT

La mondialisation actuelle, c'est la mise en concurrence des peuples, des territoires, des salariés, des systèmes sociaux et productifs, le pillage des matières premières, les dégâts environnementaux.

Cela conduit à des conflits armés sur l'ensemble de la planète. Depuis notre dernier congrès, les USA, certains pays d'Europe et particulièrement la France conduisent des guerres dans les pays du pourtour méditerranéen. D'autres pays subissent le poids des dictatures. Tout cela entraîne un chaos international.

Des populations civiles entières sont la proie des armes et les morts se comptent par milliers. Des villes entières disparaissent, des territoires sont totalement anéantis.

Des milliers de réfugiés frappent aux portes de l'Union européenne, elle-même visée par de lâches attentats faisant aussi de nombreuses victimes.

Dans une Europe en pleine crise économique et sociale où l'austérité règne, les budgets militaires et de sécurité prennent l'envol au détriment des budgets sociaux.

Les discours sécuritaires sont dans la démesure et menacent les libertés collectives et individuelles, permettant ainsi de passer sous silence les questions économiques et sociales.

Une partie des dirigeants politiques, notamment des chefs d'état et de gouvernements surfent sur cette situation et développent ultralibéralisme, racisme, xénophobie, étouffement des libertés et de la démocratie.



Le mouvement syndical international doit s'efforcer de rétablir les rapports de forces pour infléchir les logiques dévastatrices et conquérir le progrès social, la paix et le désarmement partout et pour tous. L'UCR doit œuvrer avec la CGT dès lors que les intérêts des salariés et des retraités sont en cause.

Au niveau européen, il existe des systèmes sociaux et fiscaux différents. La situation des retraités n'est pas la même d'un pays à l'autre. Mais partout, sous l'impulsion de l'UE (Union européenne), les droits des retraités sont en recul, qu'il s'agisse de l'âge de l'ouverture des droits à retraite ou pension, du montant de celle-ci, des droits aux soins etc.

Les femmes sont particulièrement touchées par les différentes réformes mises en place.

Le syndicalisme retraité européen est organisé au sein de la FERPA, organisation dépendant de la CES au sein de laquelle tous ne sont pas convaincus de l'utilité du syndicalisme retraité.

Certaines confédérations n'organisent pas les retraités et cela conduit à la création d'associations dont certaines se retrouvent au sein de la FERPA.

L'UCR-CGT doit prendre une place plus importante au sein de la FERPA. Elle doit être présente et force de propositions revendicatives comme l'a fait la CGT au sein de la CES. Il est temps d'impulser une grande campagne européenne revendicative et de syndicalisation propre aux retraités.

Depuis 2011, la FERPA a travaillé à l'adoption d'une initiative citoyenne européenne (ICE) pour une prise en charge publique de l'aide à l'autonomie.

L'UCR-CGT a soutenu et soutient encore aujourd'hui cette initiative, qui se heurte au refus de la Commission européenne.

La situation vécue par les retraités immigrés ne peut laisser le mouvement syndical neutre, particulièrement lorsque ceux-ci retournent dans leur pays après plusieurs décennies de travail en France, principalement ceux venant d'Afrique, mais pas seulement.

À la fin du 2^e conflit mondial et plus encore à la fin des colonies françaises, s'est instaurée une immigration professionnelle de l'Afrique du Nord en direction de notre pays. Cette main-d'œuvre, souvent sous payée, hébergée dans les conditions pénibles, a permis à notre pays de se redresser, d'effectuer des grands travaux structurants pour nombre de collectivités.

De grands groupes français ont bénéficié de cette main-d'œuvre, dans l'automobile, la métallurgie, le bâtiment, l'hôtellerie, etc... Certains travailleurs immigrés sont retournés dans leurs pays d'origine à l'issue de leur vie professionnelle, d'autres sont restés en France. Pour nombre d'entre eux, les conditions de retour n'ont pas été sans poser problèmes.

L'UCR-CGT, avec son travail, par exemple, sur le suivi post professionnel, pourrait aider à des convergences avec ces anciens salariés et faire valoir leurs droits.

Les coopérations sont de plus en plus nécessaires entre les organisations syndicales de retraités, mais aussi entre les confédérations et les Ffédérations professionnelles.

Depuis les années 60, les organisations CGT des TOM et la confédération ont fait le choix d'une reconnaissance mutuelle de leur autonomie de structures et d'organisation de leurs périmètres d'activités.

Lors du 51^e congrès, la question de l'affiliation devenait incontournable du point de vue légal. La confédération CGT et les confédérations des TOM se sont employés à définir ensemble les cadres et les modalités spécifiques de cette affiliation à travers d'une nouvelle convention.

L'UCR-CGT doit favoriser une réflexion importante sur nos liens entre retraités de manière à construire des solidarités.

RÉSOLUTION

Le Congrès décide :

- De travailler et d'organiser une rencontre des organisations du bassin méditerranéen pour échanger sur la situation des retraités dans les différents pays, afin de créer des convergences revendicatives communes et de les porter aux décideurs ;
- D'impulser au sein de la FERPA une campagne de renforcement ;
- De travailler au sein de la FERPA à l'émergence d'un cahier revendicatif commun ;
- De travailler à l'amélioration des droits pour les femmes retraitées ou pensionnées, en particulier au sein du Comité des femmes de la FERPA ;
- De soutenir le projet d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) ;
- D'engager des échanges pour mettre en place des coopérations avec les organisations syndicales des TOM.

